

MISSION RÉUSSIE DE RÉDUCTION DES COÛTS :

FISCALITÉ LOCALE

- Cas 1 : Le groupe industriel est l'un des leaders dans son métier. Ses ventes sont de 150 millions €. Il est implanté sur huit sites industriels et logistiques. Il a connu une forte expansion à la suite de plusieurs opérations de croissance externe. Naturellement, il a souhaité rationaliser son organisation et a réalisé la fusion de l'ensemble des sociétés.

ABV Group est intervenu pour une mission d'audit de la fiscalité locale un an après les opérations de fusion. L'analyse a porté sur les conséquences fiscales des changements juridiques et a permis de constater :

- de nombreuses erreurs d'imposition de l'administration fiscale à l'occasion des mouvements d'actifs,
- une surévaluation des bases utilisées pour le calcul des taxes foncières, de CFE, CVAE,
- une surévaluation de la CET,
- une surimposition à la TVA, dans les opérations de fusion.

L'audit a permis de demander à l'Administration une série de **dégrèvements pour plus de 900.000 €** qui ont été accordés très rapidement accompagnés du paiement de **15.000 € d'intérêts moratoires**.

Il est manifeste que les conseils du Groupe avaient privilégié la sécurité juridique de ces fusions qui étaient complexes, en sous-estimant l'optimisation possible de la fiscalité locale.

- Cas 2 : Le groupe hôtelier est familial, implanté en région parisienne et sur la Côte d'Azur, il a 9 hôtels de 60 à 150 chambres. Le chef d'entreprise avait le sentiment que la fiscalité locale grevait sa rentabilité mais n'avait jamais pu obtenir de diminution des coûts.

ABV Group est intervenu pour auditer taxes foncières et CFE. L'analyse a rapidement montré que la moitié des hôtels était pénalisée par des valeurs locatives foncières surévaluées et des surfaces mal appréhendées.

L'audit a permis de demander à l'Administration le **remboursement de 177.000 €** sur deux ans du trop payé tant pour les taxes foncières que la CFE, accompagné des **intérêts moratoires de 6.500 €**. La mise à jour des bases d'imposition a généré une **économie annuelle pérenne de 85.000 €**.

En conclusion, dans ces deux missions -optimisation de la fiscalité locale à l'occasion de fusions et validation des bases d'imposition- ABV Group a montré que sécurité et optimisation étaient possibles et que la bonne imposition permet de faire des économies pérennes qui améliorent de façon sensible la rentabilité, et d'obtenir le remboursement du trop payé.

Contact :
ABV Group /
Investissement & Conseil
01 46 05 01 82
contact.fr@abv-group.com